

SIVU DU CONFLENT
27, rue de l'Agriculture
66500 PRADES

PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois de septembre à 17h30, le Comité syndical du SIVU DU CONFLENT s'est réuni en séance ordinaire dans la commune siège du syndicat à Prades, sous la Présidence de Monsieur Yves DELCOR.

Etaient présents : ASCOLA Pascal, BOSC Jean-Louis, BRIAND Armel, CABEZA Fernand, CORNET Nathalie, DELCOR Yves, ESTELA Alain, FERRAND François, LAMBERT Bernard, MONTAGNE David, PERAL Marie-Edith, POVEDA Fernand, PREVOT Elisabeth, QUES Gérard, SIRE Claude, SUCHIER Jean-Marc, VANELLE Jacques, VILLELONGUE Jean-Pierre

Avaient donné procuration : SALIES Jean-Louis à QUES Gérard

Etaient absents/excusés : ANDRADE-ROSA Natalia, BACO Bernard, CASSOLY Guy, PAILLES Roger, GUERIN Bruno, LLANAS Michel, PLANAS Michel, TORRA Marc

Secrétaire de séance : POVEDA Fernand

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.
Il déclare la séance ouverte.

1. Approbation du procès-verbal du précédent Comité en date du 02/07/2024

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'approuver et/ou d'apporter des remarques quant à la rédaction du précédent procès-verbal en date du 02 juillet 2024.
Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce procès-verbal qui était annexé à la convocation.

2. Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Comité syndical dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée au Président

Monsieur le Président informe le Comité qu'il n'y a pas eu de décisions prises depuis le dernier Comité syndical.

3. Point sur le personnel

• **Information mutation d'une adjointe administrative titulaire**

M. le Président informe l'assemblée que Mme Nadia AGUAD, adjointe administrative principale de 1ère classe, a demandé une mutation auprès de la commune de Ria-Sirach. Celle-ci prendra effet le 14 octobre 2024.

• **Embauche d'une assistante administrative**

M. le Président propose à l'assemblée de recruter, dès que possible, un(e) assistant(e) administratif(ve), en contrat à durée déterminée de 6 mois de droit privé régi par la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDDC 2147), et classé(e) au groupe II de ladite convention, en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité, en particulier généré par la demande de la DGFIP de séparer les budgets eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025, et dans l'attente du remplacement de l'adjointe administrative principale de 1ère classe suite à mutation.

Le Comité syndical, après avoir reçu l'avis favorable du conseil d'exploitation et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces dispositions, et donne pouvoir à Monsieur le Président et à Monsieur le Vice-Président délégué pour signer toutes les pièces relatives à cette décision.

De plus, il est proposé d'informer les communes adhérentes lors des prochains recrutements afin de diffuser plus largement les offres d'emploi.

• **Information retraite progressive d'un agent de maîtrise principal titulaire**

M. le Président informe l'assemblée que M. Georges BES, agent de maîtrise principal, a demandé un passage à temps partiel à 90% au titre de la retraite progressive à compter du 1er janvier 2025.

Il est rappelé qu'un agent technique supplémentaire a été embauché depuis le 1^{er} janvier 2024, afin de renforcer le service technique, ce qui permettra d'assurer le complément sur la ½ journée d'absence pour répondre aux besoins du service. De plus, cet agent est entré dans le roulement des astreintes.

4. Désignation des représentants du Syndicat au SPANC 66

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 24 juillet 2020, le Comité syndical avait désigné deux délégués titulaires et deux suppléants du Syndicat au SPANC 66.

Il indique que ceux-ci n'étant plus membres du Comité syndical, ou ayant fait part de leur volonté de ne plus être les représentants du SIVU auprès du SPANC 66, il y a lieu de désigner deux nouveaux délégués titulaires et deux suppléants du Syndicat au SPANC 66.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré valablement, désigne à l'unanimité, les membres suivants pour représenter le SIVU du Conflent au SPANC 66 :

DELEGUES TITULAIRES
M. BOSCH Jean-Louis
M. BRIAND Armel
DELEGUES SUPPLEANTS
M. MONTAGNE David
M. SUCHIER Jean-Marc

La délibération sera transmise au SPANC 66, ainsi que les coordonnées des délégués désignés.

5. Questions diverses

M. BOSCH indique qu'il a dû faire appel à l'agent d'astreinte 2 fois sur Campôme et que les interventions ont été réalisées sans soucis.

Un point est fait sur la situation hydrologique. L'arrêt sécheresse a été prolongé jusqu'au 31 octobre. Le niveau de la Castellane est très bas, de même que celui de la Têt (arrêt du soutien des Bouillouses). On se retrouve avec un 3^{ème} automne sec, et pas de pluie annoncée.

La séance a été clôturée à 18H00.

Le Président,



Le secrétaire de séance,

